

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE, ILE D'ORLÉANS
Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c.A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, Sylvie Beaulieu GMA, directrice générale/greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 15 décembre 2025 à 20 h, à la salle du conseil située au 2478, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, il sera statué sur une demande de dérogation mineure :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 186 915 du cadastre du Québec, sis au 2848, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : la dérogation mineure est demandée afin de réduire le frontage requis dans le règlement de lotissement pour la partie résiduelle agricole (6 186 915 de 50m à 35.75m).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2025.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande par résolution lors de cette même séance ordinaire.

Donnée à Sainte-Famille Ile d'Orléans ce 28^{ème} jour de novembre deux mille vingt-cinq.


Sylvie Beaulieu GMA
Directrice générale / greffière-trésorière